

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 8  
Absents et excusés : 3  
Procurations : 0  
Votants : 8

**N° 2023 – CA – 14 :**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Onet-le-Château se sont réunis le lundi 24 avril 2023 à 14 h 00, à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée le 20 avril 2023.

Présidence : Jean-Philippe KEROSLIAN, Président du CCAS.

Présents : Dominique BEC, Marie-Claude BOIDIN, Marie-Thérèse BOULOC, Isabelle COURTIAL, Christine LATAPIE, Sylvain TRIADOU, Françoise VITIELLO.

Absents excusés : Jean-Pierre FLAK, Jeanine MONTEILLET Jean-Luc PAULAT.

Secrétaire de séance : Dominique BEC.

**VOYAGE DES SENIORS 2023**

**Convention avec l'ANCV**

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique séniors, le CCAS d'Onet-le-Château encourage la prévention de l'isolement, la création de lien social et l'amélioration du bien-être de ce public,

ENTENDU que l'ANCV propose à des « porteurs de projets » comme le CCAS de mettre en œuvre ce dispositif à travers un conventionnement. Les missions du porteur de projet « séniors en vacances » sont de constituer les groupes, sélectionner le séjour et organiser les inscriptions,

ENTENDU que, dans ce cadre, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de renouveler une action facilitant leur accès aux vacances-loisirs en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public régi par le Code du Tourisme et placé sous la tutelle Ministérielle qui a pour mission de favoriser l'accès aux vacances pour tous.

ENTENDU que, dans ce cadre, pour 2023 il est proposé d'organiser pour les séniors de la ville d'Onet-le-Château, un voyage en Haute-Auvergne, à Vic sur Cère, du 1<sup>er</sup> au 8 juillet 2023, aux conditions suivantes :

Le prix du séjour de 8 jours/7 nuits serait de 442,00 € + 7,00 € de taxe de séjour/personne.

Une aide financière de l'ANCV de 194,00 € pourrait être attribuée en fonction des ressources.

Le séjour prévoirait une excursion par jour.

Les frais de transport (1 000,00 €), l'assurance annulation (15,00 €/participant) ainsi que les frais de séjour, taxe de séjour et frais supplémentaire chambre individuelle (pour un total de 529,00 €) de l'adulte-relais accompagnant seraient pris en charge par le CCAS.

Le nombre maximal de participants est fixé à 50, étant précisé qu'à ce jour 44 personnes sont inscrites.

CONSIDERANT qu'au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de renouveler la convention avec l'ANCV sur l'année 2023.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des voix :

- Approuvent la proposition de séjour présenté ci-dessus,
- Approuvent les termes de la convention ci-jointe et transmise à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du CCAS,
- Autorisent Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer ladite convention,
- Approuvent que les crédits nécessaires au paiement des frais indiqués ci-dessus seront prélevés sur le budget du CCAS.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et ans susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.,

La Secrétaire de séance,

Jean-Philippe KEROSLIAN



Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 28 AVR 2023

Et de la publication le : 28 AVR 2023